



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un, les délégués cantonaux de la MSA Nord - Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Artois Expo à Saint Laurent Blangy. Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Dominique Vermeulen, président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courrier adressé le à chacun des délégués.

Ouverture de la séance par Dominique Vermeulen, président du conseil d'administration.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Monsieur PEULMEULE Jean-Luc, Président de la FDSEA et SDAE du Nord,
Monsieur MANTEN Thierry, Vice-Président de la MSA de Picardie et Vice-Président du conseil d'administration de la Caisse Centrale MSA,
Madame DUTOIT Patricia, Présidente de Groupama Nord,
Madame DEBAS Françoise, Présidente de la Marpa des deux vallées,
Monsieur DECOIN Albert, Président de la Marpa des deux sources,
Madame Francine THERET, 5e vice-présidente de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas De Calais,
Monsieur BRICHE Cédric, directeur de la fédération des MARPA du Nord-Pas de Calais,
Monsieur DANVIN Thierry, directeur de la Marpa Nova Villa,
Madame CARETTE Marguerite-Marie, trésorière adjointe de l'Association Gestionnaire de la Marpa Nova Villa
Madame CHOQUET Laurence, directrice de l'AFA,
Monsieur NICOLLE Gérard, vice-président de l'Action Sociale à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
Monsieur PACCOU Dominique, Directeur de Réso Emploi rural,
Monsieur HUMEZ Yves, Ancien directeur de la Caisse Centrale MSA,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour notre assemblée générale, après plusieurs mois sans pouvoir se réunir, le conseil d'administration, la direction et moi-même attendions avec beaucoup d'impatience ce temps fort de la vie mutualiste.

Avant d'ouvrir notre assemblée générale, je souhaite que nous observions une minute de silence pour les délégués qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale :

- Madame Catherine Sauvage – ancienne administratrice MSA et élue depuis 1999 ;
- Monsieur Patrick Roose – membre du conseil d'administration et élu depuis 1999 ;
- Monsieur Michel Lescroart – élu depuis 1984 ;
- Monsieur Michel Fréville– élu depuis 1984 ;
- Monsieur Jean-Claude Deflandre– élu depuis 1999 ;
- Madame Dorinne Lourme – élue depuis 2020 ;
- Madame Geneviève Decocq – élue depuis 1984 et ancienne Présidente de la MSA Pas de Calais ;
- Monsieur Bastien Dubois, fils de Patrice Dubois, administrateur.

Minute de silence

Merci

En premier lieu, je tenais à vous féliciter pour votre élection en tant qu'élus, et vous souhaiter la plus grande réussite dans votre mandat au service de la MSA.

Normalement, nous aurions dû nous retrouver dans le cadre d'une assemblée générale électorale en présentiel en avril 2020, en guise d'aboutissement du processus électoral initié en 2019. L'actualité COVID est malheureusement venue bouleverser complètement notre planning, et il a fallu nous adapter.

Les perspectives d'évolution de l'épidémie, et les contraintes s'imposant à l'ensemble de la population, nous ont conduites très tôt à faire évoluer notre cadre réglementaire afin d'aller jusqu'au terme de nos élections.

Le renouvellement du conseil d'administration, grâce au vote par correspondance, nous a permis d'aller jusqu'au bout de notre processus de renouvellement de notre gouvernance.

Je tiens à remercier notre conseil d'administration d'avoir adhéré à ces nouvelles orientations, ainsi que la direction et les équipes, qui dans des conditions complexes, ont contribué sans relâche au bon déroulement de nos élections.

Une fois de plus, nous avons démontré la capacité de la MSA à s'adapter, dans un environnement plus qu'incertain, tout en respectant ses valeurs démocratiques et mutualistes.

Vous pourrez constater au fil de la matinée, que la configuration de notre assemblée générale a été modifiée. Nous avons souhaité donner un « nouveau souffle » tant sur le plan de la convivialité que de la vie mutualiste.

Je pense que vous avez eu l'occasion de le constater lors de votre arrivée, que nous avons mis à votre disposition plusieurs stands :

- Deux conseillers en protection sociale seront à votre disposition pour répondre à vos questions et/ou problématiques ayant un caractère personnel et je les invite à me rejoindre sur scène afin que vous puissiez les identifier ;
- Le service « Relation entreprises » sera à votre disposition pour vous guider/accompagner quant à l'utilisation des services en ligne particuliers et professionnels ;
- Le service « Vie mutualiste » qui vous propose de vous initier à la plateforme de e-learning.

Vous pourrez également aller à la rencontre des équipes de nos partenaires :

- Cap'Avenir qui propose une offre de service diversifiée destinée aux particuliers et aux professionnels sur l'ensemble du territoire du Nord-Pas de Calais (gestion de paie, formations, contrat de travail et prévention santé vers les seniors.)
- Défi Autonomie Senior qui a pour mission de déployer sur les Hauts de France des actions de prévention, d'éducation à la santé, du bien vieillir, d'éducation thérapeutique ainsi que toute action visant à préserver l'autonomie des seniors.

Avant de débiter les travaux de notre assemblée générale, je vais inviter les membres du Conseil d'administration à me rejoindre sur scène afin qu'ils puissent se présenter à vous.

Un grand merci aux membres du Conseil d'administration pour leur engagement.

Je tiens également à remercier chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui.

Je vous remercie aussi vivement, vous tous, délégués et membres des échelons locaux pour vous être rendus disponibles aujourd'hui et ainsi affirmer votre attachement à notre mode de gouvernance et à notre action sur les territoires ruraux.

Le quorum étant atteint, je déclare officiellement ouverte notre assemblée générale.

Très belle assemblée générale à tous.

Désignation des assesseurs

Je vais désigner les assesseurs qui veilleront au bon déroulement de notre assemblée générale :

- 1^{er} collègue : Madame Thérèse DURIEZ, présidente du CEL A-B-C-D, cantons d'Aniche, Bapaume, Cambrai et Douai,
- 2^e collègue : Monsieur Jean-Pierre BABER, président du CEL Scarpe-Escaut, cantons de Caudry, Orchies et Valenciennes
- 3^e collègue : Monsieur Bernard BEZU du CEL Canche-Authie, cantons d'Auxy-le-Château, Berck, Etaples et St Pol

Je demande à Monsieur Rétaux d'assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Y-a-t-il des oppositions à ces désignations ?

Je considère donc que ces propositions sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020

Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020 à main levée, qui a été adressé à tous les délégués le 26 novembre 2020.

Je vous invite à récupérer, dans le sac qui vous a été distribué lors de l'émargement, votre carton de couleur verte.

Si vous avez en votre possession un pouvoir, un carton de couleur orange, vous a été distribué lors de l'émargement.

Je vous invite à les utiliser pour formuler vos intentions de vote.

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? *aucune observation*

Etes-vous d'accord pour approuver ce procès-verbal ?

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

Je déclare le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 approuvé.

Au cours de notre assemblée, vous serez également amenés à donner votre approbation, toujours par vote à main levée, sur les résolutions financières et les motions.

Je vais maintenant vous présenter mon rapport moral.

Rapport moral du président

Mesdames et Messieurs,
Chers invités, chers délégués.

Comme je l'ai évoqué dans mes propos introductifs, l'année 2020 fut une année très particulière à bien des égards :

- Un contexte de crise sanitaire qui nous a tous affecté, à titre personnel et professionnel, et qui nous conduit à adapter nos organisations et nos activités ;
- Un contexte marqué également par la poursuite des grands chantiers concernant la protection sociale, dont certains ont fortement impacté notre MSA ;
- Un contexte, enfin, de négociation COG, dont les résultats vont inmanquablement structurer le cadre dans lequel nous allons évoluer pour les prochaines années.

Nos habitudes de travail, nos comportements ont évolué et notre organisation mutualiste s'est adaptée au service de nos adhérents.

Je n'insisterai dans mon rapport moral que sur quelques points.

1. La crise Covid, le soutien de l'activité et le maintien de la qualité de service

Malgré le confinement et les restrictions sanitaires, la MSA a su adapter son organisation afin d'assurer la continuité de service auprès des adhérents.

Le versement des prestations a ainsi été garanti en simplifiant les formalités pour les minima sociaux et les indemnités journalières.

Les dispositifs exceptionnels pour le paiement des cotisations salariales et patronales ont permis de soutenir les entreprises.

Notre réseau d'accueil physique et téléphonique a même innové avec :

- le 100 % rendez-vous généralisé dans toutes les agences,
- des rendez-vous en distanciel ou la mise en place d'un répondeur téléphonique accessible hors des plages.

En bref, la MSA a joué son rôle d'amortisseur et d'accompagnement des adhérents, notamment les plus fragiles, et des acteurs économiques du monde agricole.

Ce que nous devons retenir de cette période, c'est que dans des circonstances où les réflexes de repli sur soi et la paralysie liée à la crainte auraient pu l'emporter, force est de constater qu'une très forte mobilisation s'est déclenchée, en particulier sur les territoires ruraux, afin de pouvoir soutenir les personnes les plus fragilisées par la situation sanitaire, économique et sociale.

Je tiens également à souligner que nous avons travaillé en étroite collaboration avec la MSA de Picardie pendant toute l'année 2020 : l'entraide sur les prestations et les échanges de bonnes

pratiques dans la gestion de la crise sanitaire nous ont permis de renforcer notre coopération au-delà des mutualisations.

2. Un équilibre à trouver pour la MSA entre l'ouverture vers l'extérieur et la consolidation de nos racines agricoles et rurales

Il convient de réfléchir à la place du régime agricole et à son adaptation aux nouveautés réglementaires incessantes. La défense d'un régime spécifique en tant que tel avec sa propre informatique, son organisation déconnectée de celle du régime général n'ont aujourd'hui plus de sens.

Il faut aujourd'hui développer un particularisme intelligent, ouvert sur nos partenaires agricoles et bien au-delà, tout en faisant valoir les atouts et les expertises qui sont les nôtres.

Qu'il s'agisse de présence sur les territoires grâce à nos délégués et à notre réseau d'accueil, des innovations techniques, sociales, informatiques, managériales, nous devons savoir les valoriser à l'extérieur.

Le guichet unique est le tremplin de formidables projets, bien au-delà de notre population protégée, qu'il s'agisse de la protection sociale de base, de l'action sanitaire et sociale ou de l'offre de service.

Je ne retiendrai que deux exemples :

- le partenariat sur Bulle d'Air avec la maison des aidants,
- la création de notre fédération MARPA début 2020, qui nous permet de faire fructifier au service des territoires ruraux ce formidable modèle de structure inclusive.

3. Les élus au cœur de notre modèle mutualiste

Quel que soit notre collègue d'appartenance, nous sommes avant tout des élus locaux. Notre légitimité démocratique, notre connaissance du monde professionnel salarié et non salarié fondent notre identité et notre appartenance à la MSA.

Face à une technocratie rampante pilotée par Lille ou Paris, nous sommes à même d'apporter des réponses à la fracture territoriale, à l'isolement ou au mal être des salariés ou non-salariés agricoles. Ainsi, la cellule prévention des fragilités de la MSA, la DDTM du Nord et la Sous-Préfecture d'Avesnes-Sur-Helpe s'appuient très largement dans l'Avesnois sur nos sentinelles qui sont des délégués.

Au travers de cette AG que nous avons souhaité bâtir pour et autour de vous, l'élu local est la clé de voute de notre modèle mutualiste mais aussi du travail de terrain.

Avec ce nouveau mandat, l'implication des élus et de nombreux services de la caisse vont irriguer la vie mutualiste.

Vous, délégués élus, vous avez été à la manœuvre pour construire le nouveau découpage territorial des échelons.

En tant qu'élus, nous sommes bien les garants de notre organisation originale au service des ressortissants de nos trois collèges. Le dynamisme de la vie mutualiste, la richesse de nos échanges,

vos remontées du terrain sont indispensables au Conseil d'Administration et à la direction pour nous améliorer.

A nouveau, je vous en remercie.

Je voudrais également féliciter au nom du conseil d'administration et en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs de la caisse pour leur professionnalisme et leur travail au quotidien.

Le mandat que vous m'avez confié en 2020 sera jalonné de nombreux défis pour la durée de cette COG : je sais pouvoir compter sur vous.

Je compte bien évidemment sur vous toutes et tous, pour contribuer à décliner nos actions, et toujours porter, dans l'unité, nos valeurs de démocratie, de solidarité et de responsabilité au service de tous nos ressortissants.

Je vous remercie pour votre attention.

Je passe maintenant la parole à Manon Fournier, directrice adjointe.

Animation MARPA

Echanges autour des Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées.

Participants : Manon Fournier, Directrice Adjointe MSA
Cédric Briche, Directeur Fédération des MARPA Nord-Pas de Calais
Isabelle Cassez, Administratrice Fédération des MARPA Nord-Pas de Calais

Monsieur Vermeulen remercie les intervenants et passe la parole à M. Rétaux pour la présentation du rapport d'activité de la MSA Nord-Pas de Calais pour l'année 2020.

Rapport d'activité du Directeur Général

Bonjour à toutes et à tous,

Présenter un rapport d'activité en quelques minutes d'une institution telle que la nôtre n'est pas chose aisée. Je ne peux donc que vous conseiller de lire attentivement le rapport d'activité qui vous a été transmis.

Je souhaite revenir sur quelques chiffres pour l'année 2020, la MSA Nord-Pas de Calais c'est :

802,7 millions € de prestations versées à 220 845 ressortissants ;
220 000 ressortissants (155 000 salariés et 65 000 non-salariés) ;
117 609 de personnes protégées en maladie ;
122 212 personnes couvertes en action sanitaire ;
18 115 familles allocataires ;
482 millions € versés pour la retraite de base ;

Ce temps fort vie mutualiste, c'est aussi l'occasion de dresser le bilan de toutes les actions entreprises depuis plus d'un an : ce qui s'est réalisé comme nous l'espérions, ce qui ne pouvait pas être anticipé et enfin, nos projets pour l'avenir.

1. Les élections

2020 a été également une année forte pour la démocratie sociale qui anime notre institution. Aujourd'hui, je souhaite remercier chacun d'entre vous, d'avoir contribué à un processus électoral particulièrement long, sans oublier les salariés de la MSA également mobilisés sur le sujet. Les 559 délégués nouvellement élus sont plus que jamais au cœur même du modèle MSA. Leur engagement, en qualité de bénévoles du monde rural, leur proximité immédiate auprès des adhérents en font un élément fondamental et incontournable.

2. Le maintien de notre mission de service public

12 093 623 € versés au titre de la prime d'activité en 2020

19 162 686 € versés au titre du RSA en 2020

802,7 millions d'euros de prestations versées (prestations familiales, retraite et maladie)

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, nous avons su garantir sans délai le versement de l'ensemble des prestations santé, famille, retraite, auprès de ses adhérents.

De mars à juin 2020, un dispositif a permis de verser directement la prime d'activité, le RSA et l'Allocation Adulte Handicapé, aux bénéficiaires sans déclaration trimestrielle reçue au préalable.

Enfin, plusieurs campagnes d'appels sortants ont été réalisées auprès des plus fragiles.

3. Une présence réaffirmée sur les territoires

En 2020, la MSA Nord-Pas de Calais a généralisé le 100 % rendez-vous dans l'ensemble de ses agences, afin de limiter le temps d'attente.

Ce dispositif vise à simplifier l'accueil des adhérents en les prenant en charge immédiatement, au jour et à l'heure convenus.

De plus, l'accueil est personnalisé et spécifique : l'agent MSA reçoit l'adhérent en toute confidentialité, analyse sa situation et fait un point complet sur son dossier.

4. L'accompagnement des entreprises et des exploitants

Les entreprises

6 739 employeurs

29 291 salariés

172,9 millions € de cotisations salariées émises

Un dispositif exceptionnel pour le paiement des cotisations salariales et patronales

Compte tenu de la situation sanitaire et suite aux annonces gouvernementales pour aider les entreprises à faire face à des difficultés de trésorerie, les employeurs de main d'œuvre peuvent reporter tout ou une partie du paiement de leurs cotisations.

Aucune pénalité ni majoration de retard n'a été appliquée.

Les employeurs ont eu la possibilité d'ajuster le paiement en fonction de leurs capacités financières. Quelle que soit la taille de l'entreprise et du secteur d'activité, l'employeur qui souhaite bénéficier du report de ses cotisations sociales (patronales ou patronales et salariales), doit remplir le formulaire de demande disponible sur le site internet de la MSA.

Je tiens également à souligner le travail réalisé par notre service de la relation « entreprises », la connaissance des dossiers, grâce à notre guichet unique, ainsi que le professionnalisme des

collaborateurs, nous permettent aujourd'hui, d'apporter des solutions adaptées aux besoins des entreprises.

Je citerai quelques exemples :

- Des formations aux services en ligne ;
- Un accompagnement individuel pour l'utilisation des outils DSN & Tesa ;
- Des formations dédiées aux nouveaux employeurs afin de mieux connaître le régime agricole
- Etc.

Et prochainement, nous proposerons aux entreprises des formations pour leurs salariés (utilisation des services en ligne, connaissance des aides extra-légales, thématique en fonction des besoins des salariés etc.).

Les exploitants

14 529 chefs d'exploitation

1 172 conjoints collaborateurs

98,5 millions € - de cotisations non-salariés émises

Mesures économiques exceptionnelles pour le paiement des cotisations

La MSA s'est mobilisée pour accompagner les entreprises agricoles impactées directement ou indirectement par les restrictions d'activités.

- La possibilité de reporter tout ou une partie du paiement de leurs cotisations ;
- Les exploitants qui ont eu des difficultés concernant le paiement de leur émission définitive 2020 ont été contactés par la MSA afin de proposer la mise en place d'un échéancier de paiement.

5. L'aide prévention Covid (APCovid)

52 397 € d'aides santé sécurité au travail pour les équipements Covid (APCovid en 2020)

64 entreprises accompagnées APCovid (en 2020)

L'aide prévention Covid (APCovid) est un dispositif exceptionnel destiné à soutenir les structures fragilisées par la crise à investir dans la mise en place de mesures barrières collectives liées à la pandémie.

Elle a eu pour objectif d'aider les entreprises et exploitants fortement impactés à financer les achats effectués dans le cadre des mesures de prévention et de protection.

Ces équipements permettaient de limiter l'exposition des travailleurs (salariés, chefs d'entreprise ou d'exploitation) au risque biologique de l'épidémie et aux risques professionnels et contribuaient à l'amélioration des conditions de réalisation du travail.

Au travers des actions citées précédemment, nous pouvons affirmer que la MSA a su démontrer chaque jour la force de ses valeurs mutualistes et de proximité, son expertise dans l'accompagnement de ses adhérents pendant cette crise.

Grâce à notre savoir-faire, nous nous sommes rapidement adaptés à la gravité de la situation pour permettre la continuité de tous nos services.

Comme vous le savez sans doute, un agenda très chargé se profile pour les nouveaux administrateurs, administratrices et délégués. Les chantiers en cours et à venir que la MSA compte porter et suivre sont nombreux.

Je peux citer ainsi, à titre d'exemple :

- Le contrat pluriannuel de gestion entre la MSA Nord-Pas de Calais & la CCMSA ;
- La lutte contre la précarité des seniors en assurant la mise en œuvre opérationnelle de la revalorisation des retraites enfin obtenue grâce à la loi Chassaigne ;
- Le renforcement du service socle rendu aux adhérents : un service global à la personne à travers l'expression du guichet unique.

Je terminerai sur la défense de notre modèle, la MSA doit rester le porte-parole des territoires ruraux pour agir avec ses partenaires, afin que nos ressortissants ne soient pas oubliés.

Je ne le répèterai jamais assez : la MSA est l'un des derniers services publics à maintenir sa présence et ses services au cœur des territoires ruraux.

Le guichet unique de la MSA, son ancrage territorial, sa démocratie vivante, son ingénierie de projet, notamment en santé, font de la MSA un régime d'avenir, j'en suis certain.

Je vous remercie pour votre attention et je sais que vous aurez à cœur de porter les valeurs du régime agricole dans vos actions en tant qu'élus.

Merci

Monsieur Vermeulen remercie Monsieur Rétaux et invite Madame Dejonghe à présenter les résolutions.

Lecture et approbation des Résolutions financières

Bonjour à toutes et à tous,

Je soumetts à votre approbation par vote à mains levées les deux résolutions suivantes ;

Première résolution

L'assemblée générale approuve :

- le rapport général présenté par le conseil d'administration ;
- la gestion du conseil d'administration.

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

Deuxième résolution

Pour la médecine du travail, l'Assemblée générale constate un résultat excédentaire de 53 563,28 €.

Elle décide d'affecter l'intégralité du résultat créditeur de l'exercice soit 53 563,28 € au maximum autorisé de la réserve de Médecine du travail.

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

A l'issue de ces opérations, le montant de la réserve de médecine du travail sera de 1 531 759,44 €, montant maximum autorisé par le Code Rural.

Je vous remercie.

Je passe la parole à Madame Fournier.

Animation « Paniers solidaires »

Diffusion de la vidéo réalisée par la caisse centrale MSA sur une distribution de paniers solidaires. Retours et échanges sur l'action « paniers solidaires » déployée par la MSA Nord-Pas de Calais sur les territoires depuis avril 2020.

Participants : Manon Fournier, Directrice Adjointe MSA
Etienne Laude, Administrateur MSA
Nicolas Lièvre, Responsable du projet

Monsieur Vermeulen remercie les intervenants et passe la parole Messieurs Torchy et Hardy pour la lecture des motions.

Lecture et approbation des motions.

Guy Torchy

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Chaque année, les délégués réunis en assemblée générale ont la possibilité de formuler, sous forme de motions, des vœux pour améliorer la législation relative à la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles.

Ces vœux sont ensuite transmis à la caisse centrale pour qu'elle porte nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Cette année, le conseil d'administration a proposé sept motions au conseil d'administration de la MSA qui les a adoptées.

Je soumetts à votre approbation ces sept motions dont l'intégralité du texte figure dans les documents qui vous ont été remis à l'entrée.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Hardy.

Gervais Hardy

La première motion concerne la participation forfaitaire et la franchise médicale.

Nous demandons que les bénéficiaires d'une affection de longue durée, les bénéficiaires d'un minimum vieillesse ou d'invalidité, ainsi que les jeunes âgés de moins de 25 ans poursuivant leurs études soient exonérés de la participation forfaitaire pour chaque acte médical réalisé par un médecin ainsi que de la franchise médicale qui s'applique sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

Nous allons procéder au vote de la 1ère motion :

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

La première motion est adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion concerne les prestations familiales.

Nous demandons la création d'une allocation familiale pour le premier et le dernier enfant à charge et à ce que l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 26 ans pour les enfants poursuivant leurs études ainsi que la simplification des conditions d'octroi des prestations à destination des familles les plus pauvres.

Nous allons procéder au vote de la 2ème motion :

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

La deuxième motion est adoptée à l'unanimité.

La troisième motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10% et 100% d'incapacité).

Nous allons procéder au vote de la 3ème motion :

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

La troisième motion est adoptée à l'unanimité.

La quatrième motion concerne l'envoi tardif des arrêts de travail (hors hospitalisation) et l'équité salariés et non-salariés

Pour les salariés, lors de l'envoi d'un arrêt de travail en dehors du délai de 2 jours prévu à l'article R321-2, Le Code de la Sécurité Sociale dans son article D323-2 prévoit que l'assuré est informé du retard constaté et de la sanction qu'il encourt en cas de nouvel envoi tardif dans un délai de 24 mois suivant la date de prescription de l'arrêt considéré.

Pour les non-salariés, en cas d'envoi d'un arrêt de travail en dehors du délai de 2 jours prévu à l'article D732-2-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'assuré est sanctionné dès le premier envoi car les indemnités journalières sont attribuées à l'expiration d'un délai de 4 jours à compter de la réception de l'arrêt de travail par la caisse et au plus tôt, après l'application du délai de carence.

Nous demandons que, par mesure d'équité de traitement entre les salariés et les non-salariés agricoles, la sanction prévue au Code de la Sécurité Sociale pour les salariés soit appliquée au régime des exploitants agricoles et que l'article D323-2 dudit Code soit transcrit dans le Code Rural et de la pêche maritime.

Ainsi, l'assuré serait informé du retard constaté et de la sanction qu'il encourt en cas de nouvel envoi tardif dans un délai de 24 mois suivant la date de prescription de l'arrêt considéré.

Nous allons procéder au vote de la 4ème motion :

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

La quatrième motion est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Torchy.

Guy Torchy

La cinquième motion vise l'augmentation des retraites des non-salariés agricoles

Nous avons pris acte du texte qui vient compléter la Loi Chassaing du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles, qui rehausse à 85 % du Smic net (soit 1 046 € par mois) la retraite minimum pour les anciens et futurs retraités chef d'exploitation.

Sur décision du gouvernement, cette revalorisation s'appliquera dès le 1er novembre 2021. Peuvent bénéficier de cette revalorisation, les adhérents qui doivent pouvoir justifier d'au moins 17,5 ans de chef d'exploitation.

Pour atteindre les 85 % du SMIC, soit 1 046 € par mois, l'adhérent doit justifier d'une carrière complète, soit 168 trimestres.

Malgré l'avancée prévue par la Loi Chassaing, nous constatons que le nombre de retraités et futurs retraités pouvant bénéficier de cette réforme reste une minorité.

Par ailleurs, une revalorisation de pension des aides familiaux et des conjoints collaborateurs est également prévue grâce à la création d'un montant unique de Pension Majorée de Référence (PMR) 699,07 €/mois pour tous les non-salariés agricoles.

Nous rappelons qu'il existe une condition de base pour pouvoir disposer de cette réforme qui est la suivante : faire valoir ses droits à la retraite en ayant la durée d'assurance requise fixé par rapport à sa date de naissance et l'âge légal, à ce jour fixé à 62 ans en France.

Nous demandons l'extension du versement du complément différentiel de Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) prévu par la Loi Chassaing à tous les non-salariés agricoles.

Nous allons procéder au vote de la 5ème motion :

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

La cinquième motion est adoptée à l'unanimité.

La sixième motion concerne l'affiliation des entreprises au Régime Agricole

Les évolutions techniques, scientifiques et des modes de consommation impliquent une adaptation permanente des pratiques culturales afin de répondre aux besoins de la population.

Lors de la création de certaines de ces entreprises innovantes, ces dernières, bien que travaillant avec le monde agricole, sont affiliées au Régime Général à leur création, et ne rejoignent jamais le Régime Agricole. Cela est contraire à la législation du Code Rural.

Nous souhaitons que soit réaffirmé et promu l'obligation d'affiliation au Régime Agricole pour ces entreprises en vertu de l'application de l'article L722-1 du Code Rural. Il en va de même pour les entreprises dont les activités relèvent des articles L722-2 et L722-3 du Code Rural.

Nous allons procéder au vote de la 6ème motion :

Qui est contre ? *aucun contre*

Qui s'abstient ? *aucune abstention*

La sixième motion est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Hardy.

Gervais Hardy

La septième motion porte sur notre convention d'objectifs et de gestion

Nous formulons le souhait que la COG dont la négociation vient de s'achever ne soit pas assortie des mêmes contraintes que la précédente et soit plus réaliste quant aux moyens nécessaires pour garantir la qualité de service que nous nous devons de rendre à nos adhérents.

Nous allons procéder au vote de la 7e motion :

Qui est contre ? *1 voix contre*

Qui s'abstient ? *4 abstentions*

La septième motion est adoptée à l'unanimité.

Ces motions donc seront transmises à la Caisse Centrale de la MSA et au ministère de l'agriculture.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Vermeulen.

Echanges avec les élus.

Monsieur Rétaux invite les membres du comité de direction à monter sur scène et présente les fonctions de chacun des membres.

1. Afin d'entamer la séance de questions, monsieur Vermeulen pose une première question :
« Depuis ce matin, nous parlons de COG, convention d'objectifs et de gestion. Cette COG est signée entre les pouvoirs publics et la caisse centrale de MSA qui décline ensuite les orientations dans les 35

caisses de MSA. Quelle incidence aura cette nouvelle COG sur la MSA Nord-Pas de Calais et ses ressortissants ? »

F.E Rétaux : « Cette question nous préoccupe tous actuellement. Tous les services publics de l'Etat font des efforts. Certaines restrictions de moyens sont compensées par des mutualisations au niveau national, notamment au niveau des prestations. Mais également par des gains de productivités offerts par l'évolution de nos outils informatiques. Nous espérons également des simplifications administratives par exemple au niveau de la fiscalisation des indemnités journalières.

Face à cette réduction de moyens, nous allons essayer de paramétrer notre activité en fonction de nos adhérents. Nous allons par exemple entamer une démarche de simplification de nos processus afin de gagner en productivité et nous recentrer sur l'essentiel afin de rendre le meilleur service possible aux ressortissants du régime agricole » .

2. Question de Marie-Yvonne Verdure : « Au niveau des réseaux sentinelle, certaines formations prévues n'ont pas pu être effectuées à cause de la crise sanitaire, avons-nous de la visibilité sur la réalisation de ces formations ? »

Réponse de Manon Fournier, Directrice adjointe en charge du service social : « Nous essayons de développer au maximum le réseau sentinelle, notamment sur le territoire de Fruges où une pièce de théâtre le stress est dans le pré a eu lieu. Nous faisons notre possible avec la cellule fragilités pilotée par Sophie Morin pour que les formations prévues puissent être réalisées en 2022. »

3. Intervention de Michel Robinet : « Déclaration des administrateurs CGT, CGC CFE et FO à l'assemblée générale MSA 59-62 de 2021

Monsieur le Président,

Monsieur de Directeur,

Les administrateurs CGT, CGC-CFE et FO s'interrogent sur la situation actuelle. Comment va pouvoir fonctionner notre caisse MSA du Nord-Pas de Calais avec cette nouvelle COG qui supprime au niveau national 1000 ETP sur le Fond National de Gestion administrative ?

Quelle sera la déclinaison de cette COG pour notre caisse ?

Vous revendiquez avoir obtenu la meilleur COG de ces 20 dernières années. Comment notre caisse pourra-t-elle répondre dans des délais raisonnables à nos adhérents ;

- qu'ils soient du premier ou du dernier kilomètre,

- qu'ils soient salariés, non-salariés ou retraités.

Comment notre caisse pourra-t-elle répondre dans des délais raisonnables à des surcroûts de travail imposés par la GOC 2021-2025, ainsi qu'à de nouvelles contraintes réglementaires imposées par l'Etat comme la répartition de l'enveloppe des 100€ liés à l'augmentation du coût de la vie.

Le personnel restant sera-t-il contraint de faire des heures supplémentaires pour pallier l'absence d'embauche et le non remplacement des départs en retraite ?

Réponse de Dominique Vermeulen : « Nous avons déjà abordé ce sujet lors de ma première question, oui il y aura des choix à faire, nous avons déjà commencé notamment en mutualisant avec la caisse de Picardie pour essayer de mieux répartir les tâches. Nous devons faire des choix mais nous n'oublierons pas l'essentiel : le service rendu aux adhérents. »

Complément de F.E Rétaux : « La COG contraint l'ensemble du réseau MSA à une diminution des effectifs de 750 ETP (équivalents temps plein). Nous allons devoir nous adapter tout en gardant le service le plus irréprochable possible à nos ressortissants et trouver les ressorts pour maintenir les délais de traitement et éviter l'accumulation des stocks. Les heures supplémentaires peuvent en effet être une solution, nous les pratiquons déjà lorsque cela est nécessaire pour maintenir une certaine qualité de vie au travail pour nos salariés ».

Complément de Pierre Deguffroy, sous-directeur en charge des services prestations et cotisations : « Avec cette nouvelle COG sera également décliné un nouveau plan informatique visant à automatiser certaines tâches et à renforcer le développement des services en ligne ce qui devrait nous faire gagner en productivité. Nous avons également mis en place un système d'entraide entre les services afin de pouvoir absorber les surcroûts d'activités temporaires ».

4. Question de Michel Brodel : « Combien d'adhérents seront concernés par la revalorisation des petites retraites agricoles ? »

Réponse de F.E Rétaux : « d'après nos calculs, cette revalorisation va concerner 5800 personnes dans la région. Cette réforme est assez complexe, de nombreux paramètres sont à prendre en compte et j'invite toutes les personnes qui pourraient être concernées à se rapprocher de notre service relation adhérent ».

Complément de Dominique Vermeulen : « Cette réforme est une avancée, certes, mais ce n'est pas une révolution ».

5. Question de Michel Robinet : « Concernant la deuxième résolution qui a été votée plus tôt, la réserve de médecine du travail de 1 531 759,44 € peut-elle être utilisée par la caisse ? »

Réponse de Pierre Ergand, Directeur Financier : « Cette réserve est liée au résultat excédentaire que nous effectuons par rapport à notre financement de médecine du travail. Cet argent est en réserve pour une hypothétique utilisation future. Actuellement nous ne pouvons l'utiliser car nous sommes liés à un cadrage budgétaire qui fait que nous ne pouvons pas dépasser le montant budgétaire qui nous est alloué. Dans le futur il est possible que la caisse centrale nous donne la possibilité d'utiliser cette somme dans un cadre bien précis. »

6. Question de Jean-Marie Carlu, président de la Section des Anciens Exploitants du Pas de Calais : « Je me réjouis d'avoir rencontré récemment les représentants de la MSA afin de renouveler notre convention de partenariat.

Je voulais également revenir sur la question posée concernant la revalorisation des retraites agricoles. On peut se réjouir de cette victoire syndicale portée depuis de nombreuses années, mais j'ai peur qu'elle ne fasse beaucoup de déçus. Cependant je souhaite remercier les techniciens de la MSA qui nous apportent régulièrement des éclaircissements techniques que nous pouvons ensuite diffuser auprès de nos adhérents ».

Réponse de Dominique Vermeulen : « Merci monsieur Carlu, nous allons continuer, autant que possible, d'améliorer le quotidien de nos ressortissants. »

7. Question de Dominique Bossu : « Je voudrais revenir sur la convention d'objectifs et de gestion dont vous avez parlé tout à l'heure et plus précisément de sa déclinaison au niveau de la MSA Nord-Pas de Calais. Concrètement, y aura-t-il des emplois non renouvelés dans notre caisse et son budget sera-t-il diminué ? »

Réponse de F.E Rétaux : « La trajectoire budgétaire est construite sur la durée de la COG, un budget prévisionnel sera soumis au conseil d'administration le 14 décembre pour les années 2021 et 2022. Ce budget sera décliné ensuite en contrat pluriannuel de gestion qui sera soumis au conseil d'administration au premier trimestre 2022 et reprendra les indicateurs de performance et de budget de la COG adaptés à la MSA Nord-Pas de Calais. En termes d'emploi, nous avons un objectif mouvant. Sur 2021 nous avons eu 28 départs et n'avons pas pu, pour le moment, réaliser d'embauche. A compter de janvier 2022, maintenant que nous avons une COG, nous allons pouvoir lisser les embauches sur la durée de cette COG. Nous espérons pouvoir remplacer tous les départs en 2022.

8. Question d'Hugues Fontenier : « Question concernant les accidents du travail : il n'est pas normal que la MSA doivent prendre en charge les remboursements de soins lorsqu'une assurance complémentaire a été souscrite et devrait couvrir les soins qui découlent de cet accident.

Réponse de F.E Rétaux : « J'en prend bonne note et vous invite à échanger avec nos conseiller qui pourront vous apporter une réponse concrète concernant votre dossier. »

Complément de Dominique Vermeulen : « La mission de la MSA est de compenser dans l'urgence afin de ne pas laisser ses adhérents dans le besoin. Dans un second temps, il faut effectivement identifier les responsabilités de chacun. »

9. Question de Davide Goze : « Nous avons entendu dans les médias au niveau national que l'on déplore en moyenne un suicide d'agriculteur par jour. Nous avons entendu parler d'un plan de prévention contre le mal-être et d'une cellule d'écoute au sein de la MSA, de quels moyens disposez-vous pour apporter des solutions à ces personnes en détresse financières, psychologique... ?

Réponse de Dominique Vermeulen : « Nous avons créé une cellule de prévention des fragilités au sein de la MSA Nord-Pas de Calais qui a pour vocation de détecter ces situations et d'éviter qu'elles ne dégénèrent. Nous avons également une cellule téléphonique nationale appelée Agri'écoute qui est à l'écoute du mal être des agriculteurs. Non seulement elle est à l'écoute mais elle alerte également les MSA sur les situations à risque afin d'essayer de venir en aide aux exploitants en difficulté. Nous avons également mis en place le réseau Sentinelles pour détecter les difficultés sur le terrain et nous espérons pouvoir poursuivre son déploiement dès que la crise du covid nous le permettra. Nous ne faisons pas de miracles face à ces situations qui sont la plupart du temps multi factorielles mais nous y sommes très sensibles et essayons de proposer des solutions. »

Complément de F.E Rétaux : « Le plan gouvernemental consiste à humaniser, aller vers, accompagner, par exemple dans le recouvrement des cotisations. Le plan est récent et va être décliné localement auprès des organismes professionnels agricoles et sera très certainement le sujet prioritaire de 2022.

Dominique Vermeulen : « nous allons clore les échanges pour aujourd'hui mais les échelons locaux et le conseil d'administration sont à votre disposition au quotidien pour répondre à vos interrogations et vous aider lorsque des difficultés surviennent dans vos démarches ».

Monsieur Vermeulen remercie l'assemblée et les membres du Codir pour ces échanges et passe la parole à Madame Fournier pour la présentation de l'animation.

Animation « Jeunes »

Echanges sur les appels à projets jeunes de la MSA permettant à des jeunes de mettre en place des projets divers sur leur territoire.

Diffusion d'une vidéo réalisée par un groupe récompensé dans le cadre de l'APJ 2020.

Participants : Manon Fournier, Directrice Adjointe MSA
Martine Potdevin, Administratrice MSA, Présidente du comité plénier d'Action Sanitaire et Social
Elise Bonvarlet, étudiante membre de l'association de Reg'Art
Amélie Poutrain, référente jeunesse au centre social d'Arleux

Monsieur Vermeulen remercie les intervenants et passe la parole à Michel Colin, vice-président, pour clôturer l'assemblée.

Discourt de clôture

Mesdames, Messieurs, bonjour ou re-bonjour,

Il me revient l'honneur de clore notre Assemblée Générale mais avant, je voudrais remercier l'ensemble des intervenants de cette matinée ainsi que le personnel de la Caisse pour le travail fourni, sans oublier mais collègues du Conseil d'administration.

Avant de vous « libérer », je voudrais revenir sur quelques points évoqués au cours de cette matinée, je vous rassure, je ne serai pas long...

Je voudrais évoquer avec vous les deux défis que nous aurons à relever en 2022, en espérant que la COG nous le permettra :

- Le premier sera de relever les défis de la ruralité, en proposant des offres de services adaptées aux populations :

- En contribuant à l'accès aux services publics dans les zones isolées, en développant les EFS ;
- En s'impliquant dans l'accompagnement au déploiement du numérique afin de lutter contre la fracture sociale ;
- En s'appuyant sur les atouts de nos offres de services : Défi Autonomie Séniors, Fédération des Marpa Nord-Pas de Calais...
- En contribuant à la lutte contre le mal être dont sont victimes les exploitants et les salariés agricoles.

- Le second sera d'engager nos élus pour porter les projets et les ambitions de la MSA en nous aidant des services de la Vie Mutualiste.

Comme les années précédentes, nous saurons nous adapter à ces nouveaux défis et comptons bien évidemment sur l'ensemble des élus pour mener à bien cette mission.

Fort de cela, je déclare la clôture de l'AG 2021 de la MSA Nord-Pas de Calais.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel Colin, Vice-Président, lève la séance à 12h30.

Saint Laurent Blangy, le 25 novembre 2021

Le secrétaire de séance
Franck-Étienne Rétaux

Le président du conseil d'administration
Dominique Vermeulen